

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2018**

Présent-e-s :	Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Présidente
	M. Jean-Claude KORMANN, Vice-Président
	M. Farid BEN-SLIMANE
	M. Rocco DE LUCA
	M. Florian DUMALLE
	M. Samuel DUNANT
	M. Nicolas FOURNIER
	M. Yvan GUILLAUME
	Mme Antoinette HOFER
	M. Roger JACCARD
	Mme Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme Kaya PAWLOWSKA
	M. Jean Carlo TABOADA
	Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M. Didier VATTER
	M. Yves ZEHFUS
Excusé-e-s :	M. Guillermo Orestes SIRENA
	M. Miguel-Jose FERNANDEZ-VILLACANAS
Conseil administratif :	Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Maire
	Mme Sylvie JAY, Conseillère administrative
	M. Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
Verbaliste :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M. Eric KUNZ, Secrétaire-général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017
3. Prestation de serment de M. Yves Zehfus en remplacement de M. Eric Baier
4. Nouvelle répartition au sein des commissions municipales et des Fondations ou groupements
5. Communications du bureau
6. Communications des commissions
7. Communications du Conseil administratif
8. DM 767 – Projet de délibération pour l'acte constitutif de la société CAD Energie 1 SA et la prise de participation au capital action à hauteur de CHF 40'000.00
9. DM 771 – Approbation du projet d'acte de constitution de servitudes entre la Fondation pour la promotion du logement bon marché, de l'Habitat coopétatif, des sociétés coopératives d'habitation COOPLOG-LOEX, EQUILIBRE, HABITAT SOCIAL et la commune de Confignon – annule et remplace la DM 765 approuvée le 7 novembre 2017
10. DM 772 – Approbation du projet d'acte de constitution de servitudes entre la Fondation pour la promotion du logement bon marché, de l'Habitat coopétatif, des sociétés coopératives d'habitation COOPLOG-LOEX, EQUILIBRE, HABITAT SOCIAL et les communes d'Onex et Confignon – annule et remplace la DM 765 approuvée le 7 novembre 2017
11. DM 751 – Projet d'acte notarié concernant la réalisation du TM no 16/2016 de Confignon et qui concerne la commune de Confignon, la Fondation du logement et la paroisse catholique de Confignon
12. Droit de préemption : Promesse de vente et d'achat par MM. Jean-Pierre BRIEFER, Jean-François BRIEFER, Michel BRIEFER, Jean-Claude BORLE, Jean-Marc VOEGELI, Mme Agnès DE OLIVEIRA-BRIEFER à MM. John GIULETTI, Daniele BOER et Nicolas MAGGIORI – la future parcelle 11821 de la Commune de Confignon
13. Questions
14. Propositions individuelles et divers

Mme Nathalie Von Gunten-Dal Busco ouvre la séance du 30 janvier 2018 du Conseil municipal de Confignon. Elle informe que MM. Fernandez-Villacanas et Sirena se sont excusés et que Mme Jay aura du retard. Le CM a donc 15 membres pour débiter.

1. Approbation de l'ordre du jour

La **Présidente** demande s'il y a des propositions de modifications de l'OJ et dans la négative, passe au vote. **L'ordre du jour est accepté par 14 oui et 1 abstention.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017

Page 3, Mme Von Gunten-Dal Busco, milieu de page :: « ... fait part d'un courrier de l'AG de l'ACG du 21 novembre **au sujet de l'invalidation de la décision relative... la passerelle de Vernier, reçu suite au vote de la résolution 128.** »

Page 4, Mme Uldry Frossard, CCEP milieu § : « ...la ville **de Vernier** a choisi... »

Page 9, Mme Uldry Frossard, 3^e ligne 1^{er} § : « La minorité ne peut donc valider ce projet de réponses **au comité de sauvegarde des espaces verts.** » Puis **au 2^e §** : « ...un espace arboré et **enherbé.** » Enfin, **au 4^e §, 3^e ligne** : « ...travaux de resurfaçage **du parking** de la place du village seront modestes... »

Page 11, M. Fournier, 3^e ligne : « ...c'est le manque de **communication** du CA et du CM,... »

Pages 11 et 15 : M. Dunant et non Dunand.

Le procès-verbal du 5 décembre 2017 est, sous réserve des modifications, approuvé à l'unanimité.

3. Prestation de serment de Monsieur Yves Zehfus en remplacement de Monsieur Eric Baier

Mme Von Gunten-Dal Busco indique que suite à la démission de M. Baier en fin d'année, Voix de Gauche a trouvé un remplaçant en la personne de **M. Zehfus**. Aussi, en application du règlement du CM de Confignon, elle demande à **M. Zehfus** de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets » au serment qu'elle va lire.

Ce qui est fait. Elle lui souhaite alors la bienvenue au sein du CM. Elle précise encore que dès cet instant, le CM compte 16 présents.

PRESTATION DE SERMENT EN COURS DE LEGISLATURE DE MONSIEUR YVES ZEHFUS

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la lettre du Service des votations et élections du 21 novembre 2017.

Vu la démission de Monsieur Eric BAIER, Conseiller municipal (VG),

Conformément à l'article 3 du règlement du Conseil municipal,

Il est procédé par Madame Nathalie VON GUNTEN, Présidente, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 30 janvier 2018 à l'assermentation de Monsieur Yves ZEHFUS, nouveau Conseiller municipal (VG).

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par Monsieur Yves ZEHFUS.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

4. Nouvelle répartition au sein des commissions municipales et des Fondations ou groupements

Mme Von Gunten-Dal Busco commence par la CMSS où proposition est faite de remplacer **M. Baier** par **M. Zehfuss**, les autres membres ne changeant pas. Elle met cette proposition au vote qui est **acceptée à l'unanimité**.

Commission des réclamations au niveau du canton, remplacement de **M. Baier** par **M. Zehfus**. La proposition est **acceptée à l'unanimité**.

CCEP : **M. Zehfus** remplace **M. Kormann**, ce qui est accepté **à l'unanimité**.

CAD : **M. Kormann** remplace **M. Baier**, ce qui est accepté **à l'unanimité**.

FL : **M. Kormann** remplace **M. Baier**, ce qui est accepté **à l'unanimité**.

CIV : **M. Zehfus** remplace **M. Kormann**, ce qui est accepté **par 15 oui et 1 abstention**.

Législature 2015-2020

Délibération N° 773

Séance du Conseil municipal du **30 janvier 2018**

DESIGNATION DES MEMBRES DES FONDATIONS COMMUNALES, FONDS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX EN REMPLACEMENT DE LA DM 762

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

D E C I D E

Par 15 oui et 1 abstention des 16 membres présents

De désigner les membres des Fondations communales pour la législature 2015-2020 en remplacement de la DM 762 et ceci conformément à la liste annexée, faisant partie intégrante de la présente délibération.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

Fondation d'intérêt public communal des institutions de la Petite enfance (FPE)		
Président - e	GABUS - THORENS Elisabeth	Délégué- e du CA
Membre	DUNANT Samuel	Délégué - e du CM
Membre	HOFER Antoinette	Délégué - e du CM
Membre	MARINI LOPES SILVERIO Barbara	Délégué - e du CM
Membre	SIRENA Guillermo	Délégué - e du CM

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)		
Président - e	JAY Sylvie	Délégué- e du CA
Membre	DUNANT Samuel	Délégué - e du CM
Membre	FOURNIER Nicolas	Délégué - e du CM
Membre	KORMANN Jean-Claude	Délégué - e du CM
Membre	SIRENA Guillermo	Délégué - e du CM

Groupement intercommunal de voirie (C.I.V.)		
Délégué - e du CA	JAY Sylvie	Délégué - e du CA
Membre	GUILLAUME Yvan	Délégué - e du CM
Membre	ZEHFUS Yves	Délégué - e du CM

Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)		
Délégué - e du CA	GABUS - THORENS Elisabeth	Délégué- e du CA
Membre	PAWSLOWSKA Kaya	Délégué - e du CM
Membre	SIRENA Guillermo	Délégué - e du CM
Membre	TABOADA Jean Carlo	Délégué - e du CM
Membre	ULDRY FROSSARD Elisabeth	Délégué - e du CM



Législature 2015-2020

Délibération N° 774

Séance du Conseil municipal du **30 janvier 2018**

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES, DES FONDS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX POUR LA LEGISLATURE 2015-2020 EN REMPLACEMENT DE LA DM 760

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les articles 70 et suivants du règlement du Conseil municipal,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à l'unanimité des 16 membres présents

De désigner les membres des commissions permanentes pour la législature 2015-2020 en remplacement de la DM 760 et ceci conformément à la liste annexée, faisant partie intégrante de la présente délibération.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

Commission sociale, logement et communication (CSLC)	
Président - e	DUNANT Samuel
Vice - Président - e	VON GUNTEN Nathalie
Membre	FOURNIER Nicolas
Membre	HOFER Antoinette
Membre	JACCARD Roger
Membre	PAWLOWSKA Kaya

Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)	
Président - e	ULDRY FROSSARD Elisabeth
Vice - Président - e	FERNANDEZ-VILLACANAS Miguel-Jose
Membre	BEN – SLIMANE Farid
Membre	MARINI LOPES SILVERIO Barbara
Membre	SIRENA Guillermo
Membre	VATTER Didier
Membre	ZEHFUS Yves

Commission aménagement et durabilité (CAD)	
Président - e	DUMALLE Florian
Vice - Président - e	DUNANT Samuel
Membre	DE LUCA Rocco
Membre	FOURNIER Nicolas
Membre	KORMANN Jean-Claude
Membre	

Commission des finances et gestion - développement économique (CFGDE)	
Président - e	TABOADA Jean Carlo
Vice - Président - e	HOFER Antoinette
Membre	DUMALLE Florian
Membre	GUILLAUME Yvan
Membre	
Membre	VON GUNTEN Nathalie

Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)	
Président - e	GUILLAUME Yvan
Vice - Président - e	VATTER Didier
Membre	JACCARD Roger
Membre	MARINI LOPES SILVERIO Barbara
Membre	PAWLOWSKA Kaya
Membre	SIRENA Guillermo
Membre	ZEHFUS Yves

Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)	
Président - e	KORMANN Jean-Claude
Vice - Président - e	DE LUCA Rocco
Membre	BEN-SLIMANE Farid
Membre	FERNANDEZ-VILLACANAS Miguel-Jose
Membre	TABOADA Jean Carlo
Membre	ULDRY FROSSARD Elisabeth

Commission des réclamations (CR) - Commune	
Membre	TABOADA Jean Carlo
Membre	

Commission des réclamations (CR) - Canton	
Délégué-e du CM	TABOADA Jean Carlo
Délégué-e du CM	GUILLAUME Yvan
Délégué-e du CM	ZEHFUS Yves

5. Communications du bureau

M. Dumalle demande si **M. Sirena** va bien, car il ne l'a vu à aucune commission depuis très longtemps ?
Mme Gabus-Thorens répond qu'il est en congé maladie pour des problèmes cardiaques.

Mme Von Gunten-Dal Busco fait part de la démission de **M. Frauenfelder** reçue en fin d'année pour le 31 décembre 2017. Elle rappelle qu'il a été président de ce CM pendant l'année 2016-17 et elle veut le remercier pour son engagement au nom du CM en son entier. Elle lui souhaite « bon vent » pour la suite.

Voyage du CM : la **Présidente** informe que les dates ont été modifiées au **21, 22 et 23 septembre 2018**. **MM. Kunz et De Luca** ont préparé une petite présentation « Sea, Sun et...Détente ». Les inscriptions ont été reçues, y compris celle pour un bébé, et il y aura donc 24,5 participants. Ce qui est important c'est le dernier délai pour s'inscrire qui est fixé au **1^{er} février, minuit**. Il expose brièvement les grandes lignes du voyage et **M. De Luca** détaille les étapes prévues. **La Présidente** les remercie pour cette organisation.

Sortie ski le 17.3.2018 : la **Présidente** rappelle que cette journée est ouverte à tous (skieurs et non skieurs). Un doodle sera envoyé prochainement à tous.

Apéritif communal du 12 janvier : il a réuni peu de participants, mais a vu une active participation au quizz organisé. Merci aux participants et nous espérons plus de monde l'an prochain.

6. Communications des commissions

► Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Dumalle informe que la commission s'est réunie le 8 janvier pour une présentation du PD Communal faisant suite au PD Cantonal. Un bureau sera mandaté pour faire le point et nous présenter ce qui reste en ligne avec ce qui avait été voté en 2006 et les changements qui auront lieu d'être faits. Globalement, la ligne est maintenue.

Deuxième séance en commission élargie CAD – CFGDE pour discuter du projet d'acte constitutif de la société CAD Energie 1 SA qui est mentionné au point 8 de l'OJ. Les acteurs principaux nous ont été présentés, M. Bernard Girod, SERBECO, et M. Patrick SCHMUTZ qui serait le futur directeur de la société que nous aurons à fonder. Nous verrons au prochain CM et surtout en commission le 5 février pour plus de détails.

► Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

Mme Uldry Frossard informe que la commission ne s'est pas réunie.

► Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)

M. Taboada informe que la commission s'est réunie le 23 janvier avec la CAD, et aujourd'hui en petit groupe pour traiter du point 11 de l'OJ.

► Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)

M. Kormann informe que la commission ne s'est pas réunie. Par contre, il annonce que la prochaine commission est agendée au 20 février.

► Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)

M. Guillaume informe que la commission ne s'est pas réunie.

► Commission sociale, logement et communications (CSLC)

M. Dunant informe que la commission ne s'est pas réunie.

► Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE s'est réunie pour discuter du départ et du remplacement de la directrice prévus en 2019. Il a été évoqué la possibilité d'avoir peut-être 2 crèches, puisqu'Aire-la-Ville va prochainement décider s'ils vont franchir le pas et voter le crédit pour la construction de leur crèche. Nous devons donc réfléchir sur la direction à prendre pour accompagner le développement de la petite enfance.

► **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la Fondation s'est réunie le 26 janvier, elle a traité les affaires courantes et a pris connaissance que le commerce « Nuances » qui se trouve 2, chemin de Sur-Beauvent, a été repris mais garde les mêmes prestations de graphisme.

► **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV s'est réuni le 22 janvier et elle informe que le Fonds rencontre quelques difficultés. Il avait été signalé, lors de précédentes séances, d'approches avec la commune de Bernex pour savoir si elle était intéressée à travailler avec nous sur l'emplacement situé derrière la salle de gymnastique de Cressy. Nous y avons travaillé avec Mme Antille, mais alors que nous étions sur le point de lancer un concours, la commune de Bernex s'est retirée. Nous sommes donc dans l'expectative et la réponse officielle de Bernex que nous avons reçue récemment est tout sauf précise. Nous allons donc nous revoir très prochainement pour envisager la suite.

► **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay informe que la FE s'est réunie le 22 janvier pour régler les affaires courantes. Par ailleurs la réflexion engagée sur le restaurant continue.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le CIV ne s'est pas réuni.

7. **Communications du Conseil administratif**

Communications de Mme Gabus-Thorens

- Mme Gabus-Thorens présente la nouvelle collaboratrice en charge de la culture et de la communication, Mme Isabelle Jan-Hess. Elle a travaillé à la TdG, a beaucoup travaillé pour les communes et possède un bon réseau.
- Le CA a décidé de verser 1 franc par habitant en faveur des Rohingyas.
- Culture : soirée film avec Alan Roura, navigateur genevois ayant accompli un Vendée Globe, le 7 février 2018.
- Enfin un théâtre de marionnettes pour les enfants est aussi prévu prochainement.

Communications de Mme Jay

- Pas de communication.

Communications de M. Uong

- M. Uong revient sur le FIDU qui cette année a versé à la commune un premier montant de Fr.75'000.- en relation avec 11 logements créés il y a deux ans. Et même si cette année, la commune devra verser au Fonds plus de Fr.100'000.-, il ne faut pas oublier que l'objectif de ce Fonds est d'aider les communes qui, comme Confignon, s'engagent dans des projets d'avenir et de construction de logements. Le moment venu, nous recevrons donc des montants plus importants.
- Mme Gabus-Thorens ajoute que par exemple, la commune de Meyrin, qui a construit Les Vergers a reçu plusieurs millions.

8. DM 767 – Projet de délibération pour l'acte constitutif de la société CAD Energie 1 SA et la prise de participation au capital action à hauteur de CHF 40'000.00

La Présidente passe la parole à **M. Dumalle** qui indique que la CFGDE propose un renvoi au prochain CM, la commission continuant ses discussions le 5 février pour arriver au bout d'un certain nombre de questions non encore totalement éclaircies.

M. Taboada ajoute que la première partie de la présentation était plutôt technique et axée sur l'objectif énergétique de cette société. **MM. Girod (Serbeco) et Schmutz** ont présenté leurs métiers et expliqué le pourquoi de cette société à créer. L'essentiel des discussions a tourné autour des notions de développement durable, chauffage à distance et quels étaient les projets. La prochaine commission traitera des aspects financiers (forme de la société, pouvoirs des parties prenantes, actions, etc...). La commission reviendra avec les préavis de la CAD et de la CFGDE.

La Présidente les remercie et prend note que cet objet sera ré-agendé pour un prochain CM.

9. DM 771 -Approbation du projet d'acte de constitution de servitudes entre la Fondation pour la promotion du logement bon marché, de l'habitat coopératif, des sociétés coopératives d'habitation COOPLOG-LOEX, EQUILIBRE, HABITAT SOCIAL et la commune de Confignon – annule et remplace la DM 765 approuvée le 7 novembre 2017

La Présidente rappelle que ce sujet est déjà passé devant le CM qui l'a approuvé le 7 novembre 2017. Elle passe la parole à un membre du CA pour expliquer la raison pour laquelle nous devons à nouveau nous prononcer à la demande du Registre Foncier.

Mme Gabus-Thorens explique que les DM votées étaient des DM générales. Elles concernent deux communes, Onex et Confignon, et le RF a renvoyé la copie en demandant d'être plus précis. Il a donc été procédé à une remise en forme de l'acte qui correspondait à la commune de Confignon, de manière à ce que le RF n'ait plus qu'à reprendre chaque point et à les intégrer. Ces documents ont été soumis à la surveillance des communes et si le CM donne son accord, ils devraient pouvoir être acceptés. C'est extrêmement formel, le fonds n'a pas été modifié.

La Présidente demande l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis. Elle ouvre les débats.

M. Dumalle propose de voter sur le siège, vu le simple ajustement formel, ce qui est accepté à l'unanimité. **La Présidente** passe alors au vote de la DM.



Législature 2015-2020
Délibération N° 771
Séance du Conseil municipal du 30 janvier 2018

Approbation de l'acte de constitution de servitudes entre la Fondation pour la promotion du logement bon marché, de l'habitat coopératif, des sociétés coopératives d'habitation COOPLOG-LOEX, EQUILIBRE, HABITAT SOCIAL et la Commune de Confignon.

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 31 octobre 2017.

Vu les articles 30 al. 1 litt. k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à l'unanimité des 16 membres présents

1. D'annuler la délibération du 7 novembre 2017 approuvant le projet d'acte de constitution de servitudes entre la Fondation pour la promotion du logement bon marché, de l'habitat coopératif, des sociétés coopératives d'habitation COOPLOG-LOEX, EQUILIBRE, HABITAT SOCIAL et les Communes d'Onex et Confignon
2. D'approuver les servitudes constituées selon l'acte notarié – version du 14 juin 2017 établi par l'étude Bernasconi et Terrier et joint à la présente délibération, soit :

Plan 2/5 - Confignon

Il est constitué :

1)

- **au profit de la Commune de Confignon**, qui accepte, sur la partie de la parcelle 11724 figurée en beige au plan de servitude No 2/5- Confignon établi le 7 avril 2017,
- **une servitude de passage public à pied** dont tous les frais, d'entretien et de réparation seront supportés exclusivement par la Commune de Confignon.

2)

- **au profit de la Commune de Confignon**, qui accepte, sur la partie de la parcelle 11724 figurée en bleu au plan de servitude No 2/5- Confignon établi le 7 avril 2017,
- **une servitude de pose et maintien d'une canalisation pour prise d'eau** dont tous les frais, d'entretien et de réparation seront supportés exclusivement par la Commune de Confignon.

3)

- **au profit de la Commune de Confignon**, qui accepte, sur la partie de la parcelle 11724 figurée en rouge au plan de servitude No 2/5- Confignon établi le 7 avril 2017
- **une servitude de pose et maintien de candélabre** dont tous les frais, d'entretien et de réparation seront supportés exclusivement par la Commune de Confignon.

Plan No 3/5 - Confignon

Il est constitué :

1)

- **au profit de la Commune de Confignon** qui accepte, sur la partie de la parcelle 11724, figurée en rouge au plan de servitude No 3/5- Confignon établi le 7 avril 2017,
- **une servitude de pose et maintien d'une canalisation d'eaux usées** dont tous les frais de pose, entretien et réparation seront supportés par la Commune de Confignon.

2)

- **au profit de la Commune de Confignon** qui accepte sur la partie de la parcelle 11724, et du DDP 11730, subsidiairement de la parcelle 11726, figurée en bleu au plan de servitude No 3/5 – Confignon établi le 7 avril 2017

- **une servitude de pose et maintien d'une canalisation d'eaux pluviales** dont tous les frais de pose, d'entretien et de réparation seront supportés par la Commune de Confignon.

3)

- **au profit de la Commune de Confignon** qui accepte, sur la partie de la parcelle 11724, figurée en rouge au plan de servitude No 3/5 - Confignon établi le 7 avril 2017

- **une servitude de pose et maintien d'une canalisation (regards)** dont tous les frais de pose, d'entretien et de réparation seront supportés par la Commune de Confignon.

3. D'autoriser le Conseil administratif de signer cet acte.

4. De demander au Conseil administratif de désigner les deux membres délégués pour la signature de l'acte.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La DM 771 est acceptée à l'unanimité.

10. **DM 772 – Approbation du projet d'acte de constitution de servitudes entre la Fondation pour la promotion du logement bon marché, de l'habitat coopératif, des sociétés coopératives d'habitation COOPLOG-LOEX, EQUILIBRE, HABITAT SOCIAL et les communes d'Onex et de Confignon – annule et remplace la DM 765 approuvée le 7 novembre 2017**

La Présidente demande de voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité, puis sur le siège, s'agissant de la même problématique qu'au point précédent. **Le vote sur le siège est approuvé par 15 oui et 1 abstention.**

La Présidente passe alors au vote de la DM.



Législature 2015-2020

Délibération N° 772

Séance du Conseil municipal du **30 janvier 2018**

Approbation de l'acte de constitution de servitudes entre la Fondation pour la promotion du logement bon marché, de l'habitat coopératif, des sociétés coopératives d'habitation COOPLOG-LOEX, EQUILIBRE, HABITAT SOCIAL et les Communes d'Onex et de Confignon.

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) du 31 octobre 2017.

Vu les articles 30 al. 1 litt. k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

à l'unanimité des 16 membres présents

1. D'annuler la délibération du 7 novembre 2017 approuvant le projet d'acte de constitution de servitudes entre la Fondation pour la promotion du logement bon marché, de l'habitat coopératif, des sociétés coopératives d'habitation COOPLOG-LOEX, EQUILIBRE, HABITAT SOCIAL et les Communes d'Onex et Confignon
2. D'approuver les servitudes constituées selon l'acte notarié – version du 14 juin 2017 établi par l'étude Bernasconi et Terrier et joint à la présente délibération, soit :

Plan No 3/3- Onex

Il est constitué :

- a)
 - **au profit de la Commune de Confignon** qui accepte, sur la partie de la parcelle 2231, figurée en rouge au plan de servitude No 3/3- Onex établi le 17 avril 2017,
 - **une servitude de canalisation d'eaux usées** dont tous les frais de pose, entretien et réparation seront supportés par la Commune de Confignon.
 - b)
 - **au profit de la Commune de Confignon** qui accepte, sur la partie de la parcelle 2231, figurée en bleu au plan de servitude No 3/3- Onex, établi le 17 avril 2017,
 - **une servitude de canalisation d'eaux pluviales** dont tous les frais de pose, d'entretien et de réparation seront supportés par la Commune de Confignon.
 - c)
 - **au profit de la Commune de Confignon** qui accepte, sur la partie de la parcelle 2231, figurée en rouge au plan de servitude No 3/3- Onex, établi le 17 avril 2017,
 - **une servitude de canalisation (candélabre)** dont tous les frais de pose, d'entretien et de réparation seront supportés par la Commune de Confignon.
3. D'autoriser le Conseil administratif de signer cet acte.
 4. De demander au Conseil administratif de désigner les deux membres délégués pour la signature de l'acte.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La DM 772 est acceptée à l'unanimité.
--

11. **DM 751 – Projet d'acte notarié concernant la réalisation du TM no 16/2016 de Confignon et qui concerne la Commune de Confignon, la Fondation du logement et la Paroisse catholique de Confignon**

La Présidente rappelle que ce sujet avait été renvoyé à la CFGDE qui a alors créé un sous-groupe. Celui-ci a demandé des modifications. Elle passe donc la parole à **M. Taboada**.

M. Taboada informe qu'une délégation a été créée pour pouvoir lire l'acte et surtout contrôler ses éléments par rapport au tableau des mutations pour vérifier leurs concordances. Quelques anomalies

ont été relevées, mais surtout la décision a été prise au niveau du parcellaire de réunir les micro-parcelles pour les réunir dans une nouvelle parcelle représentant la place du village. Par ailleurs, des surfaces ont été modifiées dans l'acte notarié. Les noms des trois principaux partenaires de l'acte, soit la FL, la commune de Confignon et la Paroisse catholique de Confignon, ont été ajoutés, de même que des dates et des numéros de parcelles adaptés.

M. Jaccard demande si ce remaniement parcellaire signifie que le domaine public récupère des parcelles du domaine privé, et si oui, un dédommagement est-il prévu ?

M. Taboada précise que pour les trois partenaires mentionnés, les surfaces appartiennent à la commune et pour la Paroisse catholique, il y a eu réajustement entre une surface qu'elle utilisait comme parking et le domaine communal. Pour tous les petits réglages effectués, il n'y a pas eu d'indemnisations ou de dédommagement, le nombre de parcelles a simplement diminué.

M. Uong précise que la Paroisse a cédé 7 m2 contre une place de parking sur le domaine public.

M. Dumalle estime que c'est une simplification du domaine public et la commission a vraiment bien travaillé.

La Présidente, en l'absence de questions, propose alors de passer au vote de la DM, modifiée sur proposition de la CFGDE.



Législature 2015-2020

Délibération N° 751

Séance du Conseil municipal du **30 janvier 2018**

ACTE NOTARIÉ CONCERNANT LA RÉALISATION DU TM NO 16/2016 DE CONFIGNON ET QUI CONCERNE LA COMMUNE DE CONFIGNON, LA FONDATION DU LOGEMENT ET LA PAROISSE CATHOLIQUE DE CONFIGNON

Vu les articles 30 al. 1 litt. k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le projet d'acte notarié instrumenté par l'étude de notaires Messali & Fossati,

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFDGE) du 30 janvier 2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 16 membres présents

- a) D'approuver le projet d'acte notarié concernant la réalisation du TM no 16/2016 de Confignon du 21 novembre 2017 et qui concerne la Commune de Confignon, la Fondation du logement et la Paroisse catholique de Confignon

- b) De joindre à la présente délibération, le projet d'acte notarié amendé et approuvé.
- c) De demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de l'acte.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

La DM 751 est acceptée à l'unanimité.

12. Droit de préemption : Promesse de vente et d'achat par MM. Jean-Pierre BRIEFER, Jean-François BRIEFER, Michel BRIEFER, Jean-Claude BORLE, Jean-Marc VOEGELI, Mme Agnès DE OLIVEIRA-BRIEFER à MM. John GIULETTI, Daniele BOER et Nicolas MAGGIORI – la future parcelle 11821 de la Commune de Confignon

M. Uong fait référence au chemin qui mène à l'école de Confignon pour que l'on situe les vignes à droite qui constituent la parcelle faisant l'objet d'une promesse de vente. Maintenant, à gauche de ce chemin, la hoirie Briefer possède de grandes parcelles. A l'avenir, et par rapport à la modification de zones, une partie de cette zone deviendra constructible, raison pour laquelle la hoirie a décidé de découper la parcelle actuelle pour en faire de nouvelles qui se trouveront dans le périmètre de zone constructible. Cette parcelle fait donc l'objet d'une promesse de vente que la commune a reçu récemment du notaire. Le CA a examiné ce dossier et étant donné que notre commune possède déjà dans ce secteur des terrains importants (tennis-club, terrains de jeux) jouxtant des parcelles appartenant à l'Etat et qu'il sera possible de développer, il ne trouve pas d'intérêt à faire valoir le droit de préemption pour cette parcelle. Par ailleurs, cela signifierait aussi devoir déboursier un montant assez important et il est primordial pour la commune de concentrer ses moyens financiers, par ailleurs assez limités, sur le secteur des Cherpines où la commune ne dispose de quasi aucun terrain. Pour toutes ces raisons, le CA n'a pas jugé intéressant de faire valoir le droit de préemption sur cette parcelle.

Cependant, à chaque négociation avec les promoteurs, la politique du logement de la commune essaie de favoriser les habitants de la commune avec une clause réservant la priorité aux habitants de la commune pour les ventes et les locations. Et c'est ce que le CA a obtenu avec ces acquéreurs le jour où les projets de logements sociaux se réaliseront.

En conséquence, le CA propose de retirer ce point de l'OJ du CM.

La Présidente le remercie et prend note que ce point n'est plus d'actualité et doit être retiré.

13. Questions

Mme Pawlowska a une question relative à la CMSS et à **Mme JAY**. Elle a plus précisément listé 7 questions relatives à 7 sujets qui n'ont toujours pas été abordés, en partie pour annulations de séances (8 depuis le début de la législature). La mobilité joue un rôle important dans le développement de Confignon aussi voici ses questions :

- 1.- Les zones bleues : il y a eu des suppressions de places blanches, alors que ce n'était pas prévu dans l'étude présentée. Qu'en est-il ?
- 2.-D'autre part, des voitures se parquent tous les dimanches au niveau de l'auberge et la Fondation des Parkings ne travaillant pas le dimanche, la sécurité au niveau des jeux prévus pour les enfants n'est pas assurée. Pourrait-on faire quelque chose ?
- 3.-La remise en sens original des chemins de Chaumont et Tréchaumont s'est effectuée, mais nous ne savons pas comment cela s'est passé et de quelle manière. Y a-t-il eu une décision de la DGT nous imposant quelque chose ?

- 4.- Audition du directeur des Eaux en octobre : il a été dit que la musique aux Eaux s'arrêterait à 22H30. Il avait été prévu qu'après examen des raisons justifiant cette décision, il reviendrait pour expliquer cette décision et que cela reviendrait vers la commission. Nous aimerions donc savoir si les habitants ont été consultés et pourquoi cette heure et pas une autre ?
- 5.- Mise en zone 30 du chemin du Vuillonex : nous aimerions connaître les résultats du comptage effectué, en plus des comptages traditionnels. Quand ce chemin sera-t-il mis officiellement en zone 30 ?
- 6.- Projet de jeux pour Cressy Sports, où en est-on ?
- 7.- Sécurité : des incidents ont eu lieu cet été à Cressy. Quelles mesures ont été prises ?

Mme Jay répond que les réponses seront lues au CM.

M. Guillaume demande si la liste des indemnités, jetons de présence, pour les membres du CM a été envoyée, il ne l'a pas reçue.

M. Kunz répond qu'elle a été envoyée à chacun le 28 décembre. Il la lui renverra.

M. Taboada se déclare surpris que **M. Guillaume** n'ait pas répondu à **Mme Pawloska**, en tant que président de cette commission. Pour beaucoup de points qu'elle a soulevés, il lui semble que des réponses ont été apportées l'an passé et son étonnement concerne tout particulièrement la remarque qu'il n'y a pas de sujets traités dans cette commission, beaucoup ayant été annulés.

M. Guillaume rappelle que **Mme Pawlowska** est membre de la CMSS, elle est en droit de poser toutes les questions qu'elle veut et il s'étonne grandement des sujets soulevés, notamment la suppression des places blanches au chemin des Hutins, car c'est l'inverse qui s'est produit avec des places rajoutées dans ce secteur. Par ailleurs, il préfère répondre par écrit en concertation avec **Mme Jay** pour donner des réponses claires et étayées. Raison pour laquelle il s'est abstenu.

14. Propositions individuelles et divers

M. Kormann rappelle que lors du dernier CM, il avait demandé au nom de Voix de Gauche d'organiser une présentation du dossier de la zone TISA pour que le CM puisse se prononcer en connaissance de cause le cas échéant. Qu'en est-il de cette proposition ?

La Présidente informe que le CA a noué des contacts avec une personne qui devait venir ce soir faire une présentation. Malheureusement, elle n'était pas disponible et ce sera pour la prochaine fois.

Mme Gabus-Thorens confirme que la prochaine fois, le CM sera convié à 20H pour disposer d'une demi-heure de présentation avant la séance. L'exposé sera assuré par un journaliste.

La Présidente lève la séance à 21H45.



Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
Présidente



Jean Carlo TABOADA
Secrétaire

